



## Trajets garde partagée

-----  
Par MarionDB

Après la séparation avec le père de mon fils nous sommes passé devant le JAF en octobre 2020, monsieur en compagnie de son avocat, moi-même, seule. Monsieur a demandé un partage des trajets lors de ces droits d'hébergement. Il habitait à 80km de chez moi. Depuis mars 2021, Monsieur a déménager, s'éloignant à 25km supplémentaire. Nous nous sommes accordé à l'amiable et depuis, nous nous rejoignons dans son ancienne ville afin que je récupère notre fils le dimanche. Mais ce dimanche, il a refusé de venir jusque l'endroit prévu pour me ramener notre fils. Quels sont mes droits ?